



HAL
open science

Une construction séculaire en péril au quartier des Pradons à Cabris (06)

Claude Salicis

► **To cite this version:**

Claude Salicis. Une construction séculaire en péril au quartier des Pradons à Cabris (06). Mémoires de l'Institut de préhistoire et d'archéologie Alpes Méditerranée, 2020. hal-04591125

HAL Id: hal-04591125

<https://hal.science/hal-04591125>

Submitted on 28 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Une construction séculaire en péril au quartier des Pradons à Cabris (06)

Claude Salicis*

Courant janvier 2020, l'Institut a été alerté¹ sur l'écroulement partiel d'une construction particulièrement intéressante située dans une propriété privée² de la commune de Cabris. À terme, une partie non négligeable d'un patrimoine ancestral pourrait disparaître.

Environnement physique de la commune

La commune de Cabris³ est bordée par les communes de Saint-Vallier-de-Thieux au nord, Grasse à l'est, Spéracèdes à l'ouest et Peymeinade au sud. Le village est, quant à lui, perché sur un promontoire rocheux culminant à 559 m d'altitude où subsistent quelques vestiges du château médiéval cité au XIIIe s.⁴ mais pouvant remonter au moins au XIIe s.⁵

La partie septentrionale de la commune est traversée, du nord au sud, jusqu'au village, par le GR 51, et, venant de l'est, par la D 4 et la D 11 ; la partie méridionale est parcourue par un réseau dense de voies secondaires, de chemins et de sentiers.

Les altitudes varient de 240 m, au sud-ouest, à 762 m, au nord-ouest ; les dénivelés sont donc importants eu égard à la petite superficie de la commune⁶. Plusieurs plateaux et mamelons émaillent le territoire : les Audides, le Pomeiret, la Croix de Ciselle, Stramousse, le Mounestier notamment.

Les sols, constitués⁷ de marnes versicolores, marnes noires, argilo-calcaires, calcaires glauconieux, calcaires lités, calcaires jurassiques (Bathonien supérieur notamment), sont façonnés par de nombreux ruisseaux mais aucun cours d'eau régulier ne les traverse. La Siagne est le fleuve le plus proche mais coule à

* Archéologue/Numismate ; Président de l'IPAAM.

1. Informations communiquées par Jean-Paul Fumaroli et Patrick Delalandre.

2. Une première visite du domaine a eu lieu le 24 janvier 2020, grâce à l'accueil chaleureux des propriétaires, Annie-Claire et Guy Fournier, que nous remercions vivement, en présence d'Annie Coutor, Jean-Paul Fumaroli et Patrick Delalandre.

3. Carte IGN 3543 ET Haute Siagne Top 25 © 2017.

4. Venturini A., 1987, *Episcopatus et bajulia* - Note sur l'évolution des circonscriptions administratives comtales au XIIIe siècle : le cas de la Provence orientale, dans *Territoires, seigneuries, communes - Les limites des territoires de Provence*, Centre Régional de Documentation Occitane, Actes des 3e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux, 19 et 20 avril 1986, Mouans-Sartoux, p. 61-140 (*castrum de Cabris*).

5. Baillet R., 1938, *L'ancien Cabris & l'actuel*, p. 13*-14*.

6. Superficie : 5,43 km² ; rang : 152 sur 163.

7. Dardeau G., Dubar M., Toutin-Morin N., Courme M.-D., Crévola G., Mangan C., 2010, Carte géologique de France, Notice explicative, Feuille Cannes-Grasse, Service géologique national, Éd. BRGM, Orléans, 194 p.

environ 5,3 km à vol d'oiseau au sud du village.

Le problème de l'eau a toujours été crucial pour la commune qui est pourvue aujourd'hui de plusieurs sources, de citernes et de puits construits au fil des siècles, et, depuis 1931 et après plus de trente ans de batailles administratives, d'un canal, le canal Belletrud⁸, qui alimentent habitations, lavoirs et bassins.

Le quartier des Pradons

Le quartier des Pradons est situé à l'extrémité sud-ouest du territoire communal, en amont de la D 13 et en aval, plein sud, du village (**fig. 1**).



Fig. 1 : Le quartier des Pradons (entouré en vert) au sud du village (Cadastre AD 06)

La propriété sur laquelle est bâtie la structure en partie effondrée est en fait située au carrefour de quatre lieux-dits : Peyasq au nord-ouest⁹, Boulard au nord-est, Font Couteau au sud-est et les Pradons au sud-ouest (**fig. 2, 3**).

Le nom de ce dernier quartier a été retenu pour l'étude à la faveur de l'appellation actuelle du chemin qui borde la propriété au nord : le chemin des Pradons qui a plusieurs fois changé depuis le début du XIXe s. : chemin du Tignet à Grasse¹⁰, de Peymeinade à Cabris¹¹, du Tignet à Mounestier et à Grasse¹².

8. Froeschlé M., 2000, L'eau à Cabris - Des puits communaux au canal Belletrud (1610-1931), Recherches régionales, n° 154.

Ce canal, « Aqueduc de Belletrud » sur la carte IGN, commence à la source de la Pare située à Mons sur un affluent de la Siagne (la Siagne de la Pare), chemine sur les communes de Saint-Vallier-de-Thieux et d'Escagnolles, bifurque à Saint-Cézaire-sur-Siagne au col de Cabris et aboutit au village de Cabris.

9. Toponyme mal positionné sur la carte IGN (trop à l'est).

10. Cadastre AD 06 : plans, 1819, C1 Stramousse, 25FI 06/1/C1 ; 1967, C6 Stramousse, 25FI 026/2/C6.

11. Cadastre AD 06 : plans, 1819, C2 Peymeinade, 25FI 06/1/C2 ; 1934, TA, 25FI 026/2/A0.

12. Cadastre AD 06 : plans, 1868, TA, 25FI 06/1/A0.



Fig. 2 : Quartiers nord : Peyasq et Boulard (Cadastre AD 06)



Fig. 3 : Quartiers sud : Les Pradons et Font Couteau (Cadastre AD 06)

Le secteur, qui culmine à 350 m d'altitude, est surplombé, au nord, par des terrains particulièrement abrupts (fig. 4). Il fait partie d'un vaste ensemble agricole où domine encore aujourd'hui l'olivier malgré la pression foncière de plus en plus oppressante (fig. 5). La production d'autrefois d'huile d'olive y est attestée notamment par la présence d'un ancien moulin¹³ (fig. 6, 7) dont subsistent les meules dormante et tournante à l'entrée d'une propriété du quartier de Peyasq (fig. 8, 9).

Les états de sections de 1824 signalent, de façon répétée, outre l'olivier, la culture de la vigne et la présence de prés, de bois, de terres et de labours.

Une source, naissant à environ 150 m en amont, plein nord, alimente directement la propriété ; elle est nommée « source Boulard », du nom du quartier d'origine.

Plusieurs petits canaux d'irrigation sillonnent le terroir et quelques cabanons, puits (fig. 10), bassins d'arrosage et citernes y sont encore visibles.

13. Cadastre AD 06 : plans, 1819, parcelle 534, section C, feuille 1, Stramousse, 25FI 026/1/C1 ; états de sections, 1824 : propriétaire Court hoirs Jacque[s] ?, « moulin à huile », 03P_0235. Coordonnées : 328377 ; 4835313 ; 375. Découvert le 24/01/2020 lors de la première visite du secteur.



Fig. 4 : Déboisement des quartiers nord

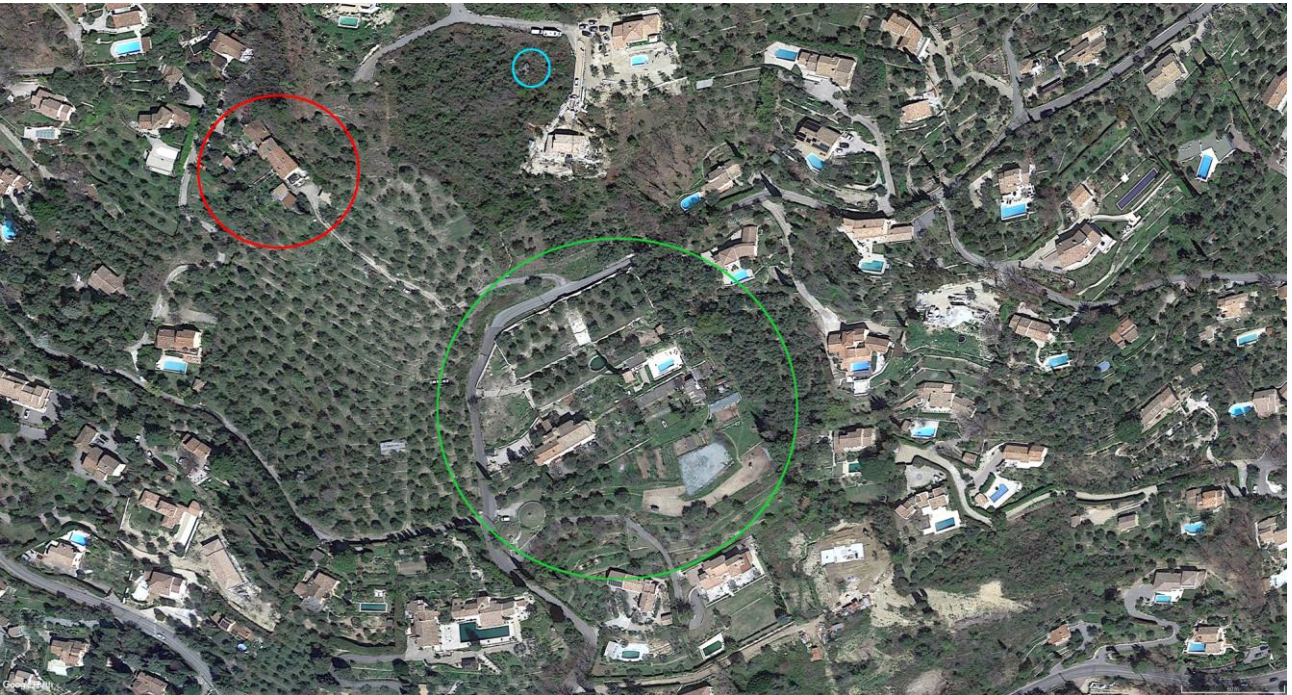


Fig. 5 : Vue zénithale : sites, olivaias, pression foncière (Fonds Google Earth)

En vert : le domaine étudié ; en rouge : le moulin à huile ; en bleu : la source Boulard (à droite, les constructions)

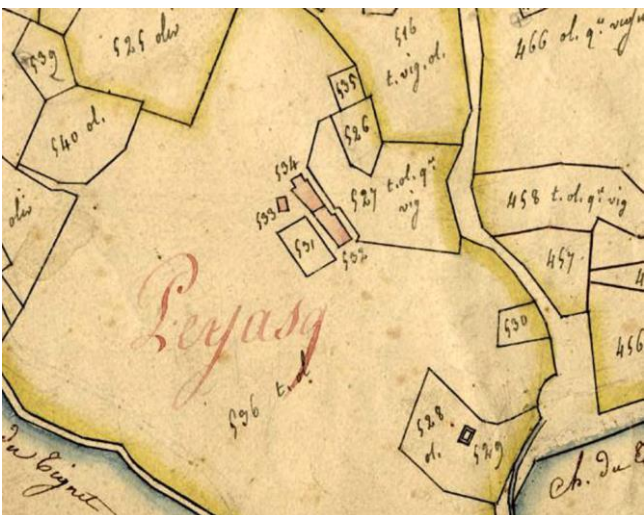


Fig. 6 : Moulin figurant sur le cadastre ancien (AD 06)

19	§29	1	mesure	37	1	41
19	§30	1	Puis	3 10	1	43
19	§31	1	Labour	3 20	1	46
19	§32	1	Plâtrier	1 28	1	38
19	§32	1	Élevation	"	"	7 50
19	§33	1	Jour	27	1	38
19	§34	1	Moulin à huile	1 18	1	35
19	§34	1	Élevation	"	2	38
19	§35	1	Puis	1 99	1	15
19	§36	1	Oliverie	3 62 90	1. 2. 3	2 81 85
19	§37	1	Puis	15 10	1	1 89

Fig. 7 : États de sections mentionnant le moulin à huile



Fig. 8 : La meule dormante



Fig. 9 : La meule tournante



Fig. 10 : Un puits près du moulin à huile

Organisation du domaine agricole

Ce domaine, appelé *Le Grand Jardin*¹⁴, a nécessité de nombreux aménagements.

Les dénivelés importants du secteur ont imposé l'édification de grandes terrasses soutenues par de puissants murs pouvant encaisser la poussée de plusieurs mètres de hauteur de matériaux de comblement et de terres de culture.

Cinq niveaux principaux agencent le domaine (fig. 11, 12) : au sud, un ensemble de petites terrasses est dédié à diverses cultures et à des enclos à chevaux ; en amont, deux niveaux sont réservés aux habitations et à quelques oliviers ; plus haut, une grande oliveraie et un grand bassin elliptique de 10 m sur 7 m de dimensions extérieures (fig. 13), profond de 2 m, occupent une grande terrasse ; la dernière plateforme, la plus étendue, essentiellement affectée à une oliveraie (fig. 14), est soutenue par un mur impressionnant, celui qui s'est partiellement écroulé (fig. 15), qui sera appelé « Grand Mur ».

Les deux grandes planches situées au nord de la propriété, correspondant aux quatrième et cinquième niveaux, sont appelées « Jardin » sur le plan du cadastre de 1819¹⁵. Elles seront nommées, celle au nord : « Jardin Nord », celle au sud : « Jardin Sud » (fig. 16).



Fig. 11 : Vue zénithale du domaine

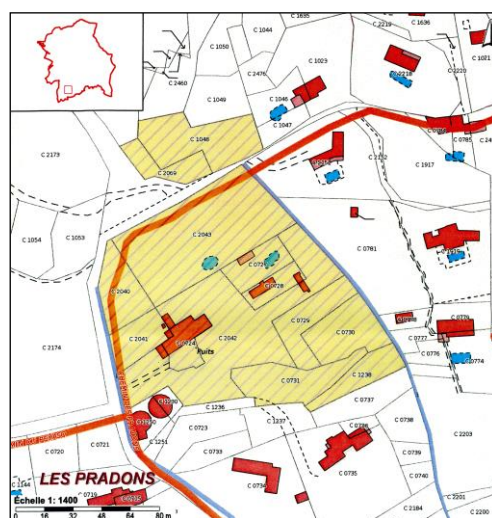


Fig. 12 : Plan cadastral du domaine



Fig. 13 : Le grand bassin elliptique

14. Le domaine est également appelé Propriété Fouques du nom de son propriétaire en 1926, Ferdinand Fouques ; il comprend notamment les parcelles 1204 et 1205 : cadastre AD 06 : matrices, 1911-1932, section C, parcelle 1204, « Grand Jardin », « Maison », 03P_0243, folio 3 ; matrices, 1913-1932, section C, parcelle 1205, « Oliviers », 03P_0240, folio 5. Ferdinand Fouques et son épouse, Marie-Rose Rebuffel, étaient les grands-parents d'Annie-Claire Fournier, l'actuelle copropriétaire des lieux.

15. Cadastre AD 06 : plans, 1819, parcelle 1205, section C, feuille 2, Peymeinade, 25FI 026/1/C2.



Fig. 14 : L'olivaie supérieure



Fig. 15 : Vue d'ensemble de l'écroulement partiel du Grand Mur

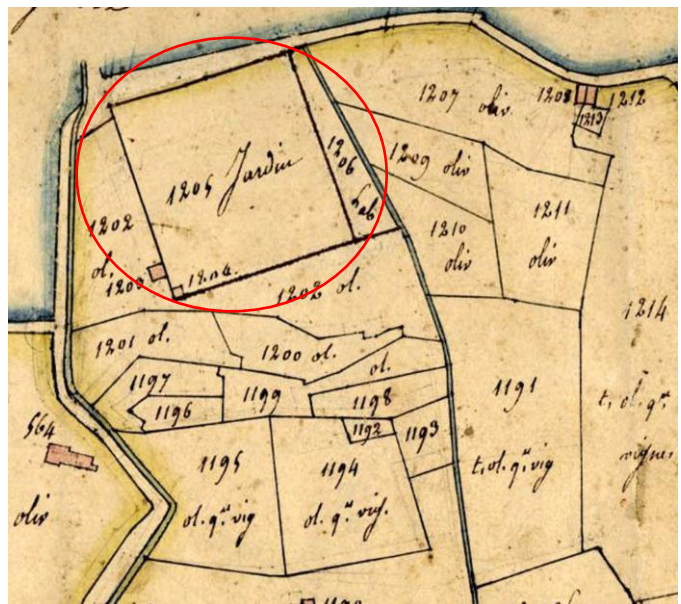


Fig. 16 : Détail du cadastre ancien avec mention du « Jardin »

Divers escaliers, dont deux, l'un droit (**fig. 17, 18**), l'autre courbe ou tournant (*infra*), permettent la circulation d'une terrasse à l'autre.

À partir du point d'entrée des eaux de la source Boulard, au nord de la propriété (**fig. 19**), deux canaux principaux sillonnent le domaine, l'un d'ouest en est (**fig. 20**), l'autre du nord au sud (**fig. 21**).

Plusieurs morceaux de canalisations abandonnées (**fig. 22**) et de poteries en céramique vernissée (**fig. 23**) sont encore présents sur la propriété.

Un bassin en pierre, cassé, gît au milieu de marches vétustes et disloquées (*infra*) (**fig. 24**).

Deux hauts murs, apparemment anciens, montrant quelques reprises et restaurations, ferment la propriété au nord (« mur Nord ») (**fig. 25**) et à l'est (« mur Est ») (**fig. 26**). Le mur Nord est pourvu d'une porte à encadrement plein cintre (**fig. 27, 28**) avec pierre à bossage sur le piédroit est (**fig. 29**) ; cette porte donne sur le chemin des Pradons. Un petit escalier extérieur récent (**fig. 30**), en contrebas du chemin des Pradons, témoigne d'une surélévation de l'ancien chemin.

Plusieurs vestiges de murs très anciens sont encore visibles au sein de la propriété, notamment sur les parcelles situées à l'est du Grand Mur (**fig. 31**). Au sein d'un des nombreux murs de terrasses du secteur, une niche, de type semi-borie ou captage de source, est aujourd'hui quasiment comblée (**fig. 32**).



Fig. 17 : L'escalier droit (ensemble)



Fig. 18 : L'escalier droit (détail)



Fig. 20 : Canal ouest-est



Fig. 19 : Arrivée d'eau de la source au nord de la propriété



Fig. 21 : Canal nord-sud



Fig. 22 : Morceaux de canalisations en terre cuite



Fig. 23 : Fragments de poteries « récentes »



Fig. 24 : Bassin en pierre cassé



Fig. 25 : Mur Nord



Fig. 26 : Mur Est



Fig. 27 : Porte et mur nord



Fig. 28 :
Porte nord
(feuillure)



Fig. 29 :
Porte nord
(bossage)



Fig. 30 :
Petit escalier extérieur
récent



Fig. 31 : Vestiges d'un mur très ancien (L. 8 m, h. 1,30 m)



Fig. 32 : Vestiges d'une niche aménagée dans un mur de terrasse

Description du Grand Mur

Cette construction atypique et hors normes, orientée sud-ouest/nord-est ($240^{\circ}/60^{\circ}$), longue de 76 m et haute de 4 m, vraisemblablement unique dans les Alpes-Maritimes, est pourvue de treize aménagements ainsi répartis d'ouest en est : une citerne (citerne 1), quatre alcôves (alcôves 1, 2, 3, 4), un escalier courbe, un grand « cellier », cinq autres alcôves (alcôves 5, 6, 7, 8, 9), une seconde citerne (citerne 2). Autrement dit, de chaque côté d'un grand cellier central, six aménagements occupent une moitié du Grand Mur, chacun ayant une fonction spécifique (**fig. 33**).

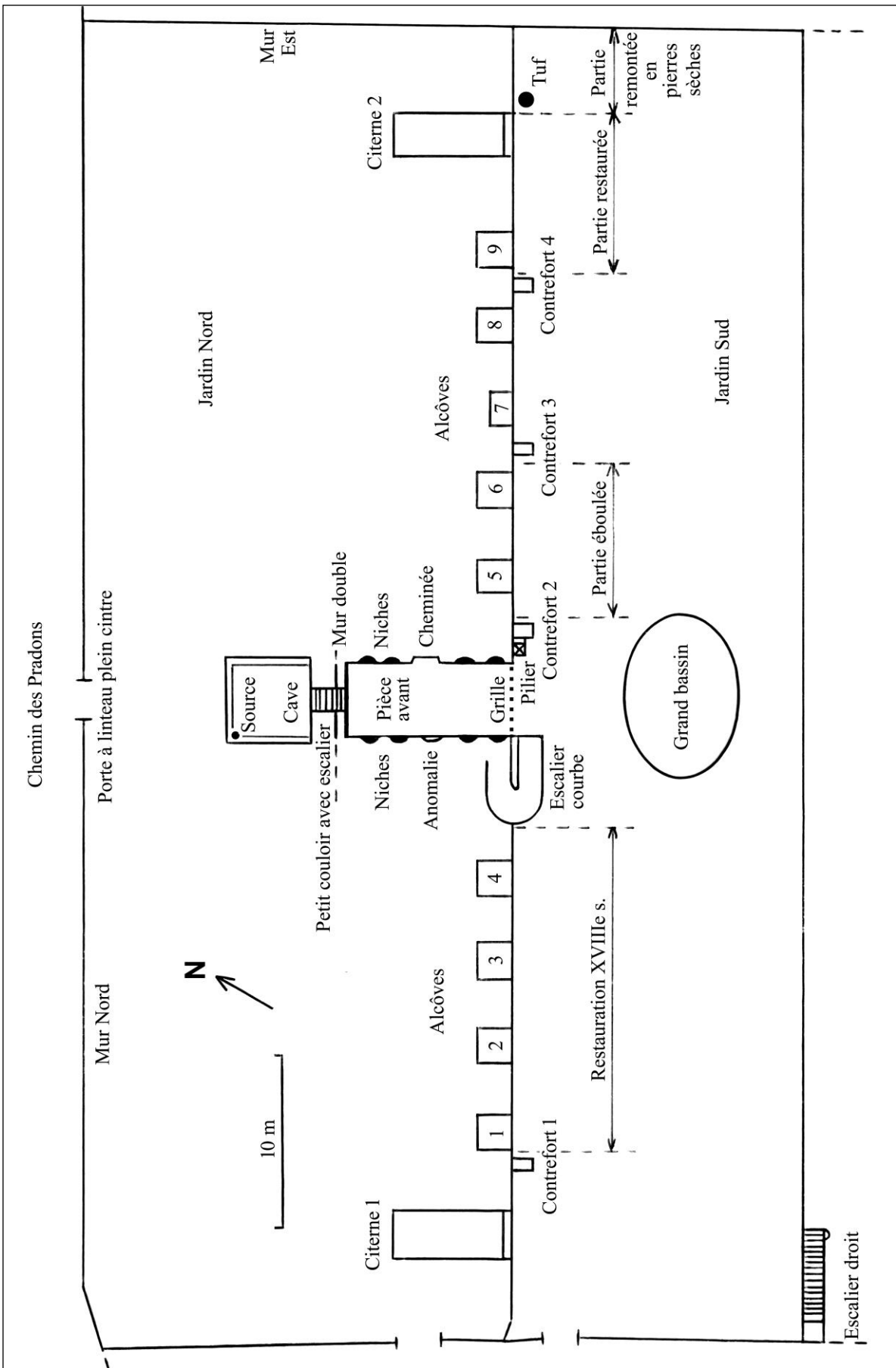


Fig. 33 : Schéma d'ensemble des constructions occupant le « Jardin »

Alcôves et bâti

Manifestement, le volume et la masse des matériaux nécessaires à la construction d'un tel édifice ont imposé une architecture avec alcôves (niches avec voûte) ; cette technique permettait, à la fois, une économie de matériaux et la création de lieux d'entreposage.

Le bâti montre plusieurs reprises réalisées à l'occasion d'anciens effondrements et divers ajouts permettant la consolidation de la construction.

Les parties semblant les plus anciennes sont constituées de petits blocs et de pierres tout-venant recouverts d'un épais crépi lisse et sont pourvues de nombreuses ouvertures rectangulaires ou informes correspondant à des barbacanes et à des trous de boulines (**fig. 34**).

Une importante fissure (**fig. 35**), à l'extrémité occidentale, augure mal du maintien de cette portion de l'édifice.

L'extrémité orientale du Grand Mur montre deux phases de restauration non datées : une au niveau de l'alcôve 9, et une, plus sommaire, à l'aide de petits blocs tout-venant non cimentés. (**fig. 36**).

Un tronçon, comprenant les quatre alcôves occidentales (entre la citerne 1 et l'escalier courbe), a été rebâti en pierres de taille parfaitement jointives (**fig. 37**). La reconstruction daterait du XVIII^e s.¹⁶

Sans doute bâtis à l'occasion de cette restauration afin de consolider les parties anciennes subsistantes, quatre contreforts ont été ajoutés : à l'ouest, entre la citerne 1 et l'alcôve 1 (contrefort 1), à l'est, entre le cellier et l'alcôve 5 (contrefort 2), entre les alcôves 6 et 7 (contrefort 3) et entre les alcôves 8 et 9 (contrefort 4) (**fig. 38**).

La partie effondrée est située entre les contreforts 2 et 3 (**fig. 39**).

Les dimensions (l., h., prof.) des neuf alcôves¹⁷ varient respectivement de 2,30 m à 2,60 m, 2,60 m à 2,80 m, 2,10 m à 2,20 m, pour des dimensions moyennes de : l. 2,45 m, h. 2,70 m, prof. 2,15 m (seule l'alcôve 7, dont le mur du fond a été rebâti, a une profondeur moindre d'à peine 1,50 m) (**fig. 40, 41, 42**).



Fig. 34 : Partie ancienne



Fig. 35 : Fissure importante (extrémité occidentale)

16. Information Guy Fournier.

17. Les alcôves 5 et 6, éboulées, n'ont pas été mesurées.



Fig. 36 : Partie orientale montrant trois types de construction et de reconstruction
 Le 1er et le 3e tronçons sont contemporains et antérieurs au 2e qui ne possède pas les bouches d'écoulement



Fig. 37 : Partie restaurée au XVIIIe s. (quatrième type de bâti)



Fig. 38 : Le contrefort 4



Fig. 39 : Détail de l'effondrement partiel



Fig. 40 : Alcôves 7 (fond restauré) et 8



Fig. 41 : Alcôve 9 (façade restaurée)



Fig. 42 : Alcôve 1 (restaurée XVIIIe s.)

Par ailleurs, la moitié orientale du mur, non effondrée, a été exhaussée d'un muret intégrant plusieurs bouches d'écoulement des eaux de ruissellement de Jardin Nord (**fig. 43**). Cet aménagement n'apparaît pas sur la moitié occidentale du mur (partie ancienne et partie récente) (**fig. 44**), ni sur la partie de l'alcôve 9 (*supra* fig. 36, tronçon 2).

Un caniveau, aménagé au pied du mur, permet la récupération et l'évacuation des eaux d'infiltration et de ruissellement pour empêcher le ravinement des sols.

Les deux extrémités du Grand Mur sont attenantes à des murs qui lui sont perpendiculaires : à l'ouest, le mur fermant Jardin Sud (**fig. 45**) ; à l'est, le mur Est partiellement restauré (**fig. 46**).



Fig. 43 : Surélévation orientale du Grand Mur avec addition des bouches d'écoulement



Fig. 44 : Partie occidentale sans bouches d'écoulement



Fig. 45 : Mur Ouest



Fig. 46 : Mur Est

Citernes

Une citerne voûtée a été aménagée à chacune des extrémités du mur. Leur sol est carrelé de carreaux en terre cuite (**fig. 47**).

Dimensions citerne 1 (**fig. 48**) : L. 7,50 m, l. 2,80 m, h. mur avant : 1,80 m, h. voûte 1,30 m, prof. 3 m.

Dimensions citerne 2 (**fig. 49**) : L. 7,00 m, l. 2,50 m, h. mur avant : 0,80 m, h. voûte 1,20 m, prof. 3 m.

La citerne 1 n'est plus en eau aujourd'hui. En partie basse du mur subsistent les vestiges d'une sortie d'eau (dalle percée munie à l'époque d'un robinet en bronze) (**fig. 50**).

Au niveau de la citerne 2, également alimentée par les eaux de la source Boulard, le surplus d'un débit jadis généreux a créé une importante accumulation de tuf calcaire (**fig. 51**) dans laquelle des marches d'accès ont été taillées (**fig. 52**). Cette excroissance peut constituer un contrefort pour le Grand Mur. L'écoulement est canalisé vers le sud de la propriété (**fig. 53**).



Fig. 48 : Citerne 1 (ouest)



Fig. 47 : Un carreau
du carrelage des citernes



Fig. 50 : Vestige de la sortie d'eau



Fig. 49 : Citerne 2 (est)



Fig. 51 : Excroissance de tuf calcaire



Fig. 52 : Marches taillées dans le tuf



Fig. 53 : Canalisation nord-sud

Escalier courbe

Cet escalier, qui constitue le sixième aménagement occidental, est virtuellement situé à l'emplacement d'une alcôve. Il permet l'accès de Jardin Sud à Jardin Nord.

L'emplacement des marches, aujourd'hui démantelées (**fig. 54**) au profit d'une rampe en béton, est compris entre deux murs de factures très différentes.

Le mur extérieur, très arasé, à départ vers l'ouest, est construit à l'aide de blocs parallélépipédiques réguliers, jointifs, présentant une face extérieure lisse et arrondie pour former la courbure générale de l'ouvrage (**fig. 55, 56**). Des mêmes blocs parallélépipédiques sont encore visibles, au niveau de la rampe en béton, dans la construction du retour de l'escalier (vers l'est) (**fig. 57**).

Le mur intérieur est, quant à lui, bâti avec des moellons plus ou moins calibrés et bien assisés ; il présente un fruit très marqué (**fig. 58**).

Les nez des marches démantelées sont arrondis sur épaulement et taillés dans un calcaire dur (**fig. 59**).

Par ailleurs, quatre dalles de ce même matériau, chacune montrant, dans un angle, un trou carré (**fig. 60**), gisent ici et là ; elles pourraient appartenir à cet escalier pour l'installation et le maintien d'une rampe métallique.



Fig. 54 : Anciennes marches démantelées



Fig. 55 : Blocs arrondis (extérieur)

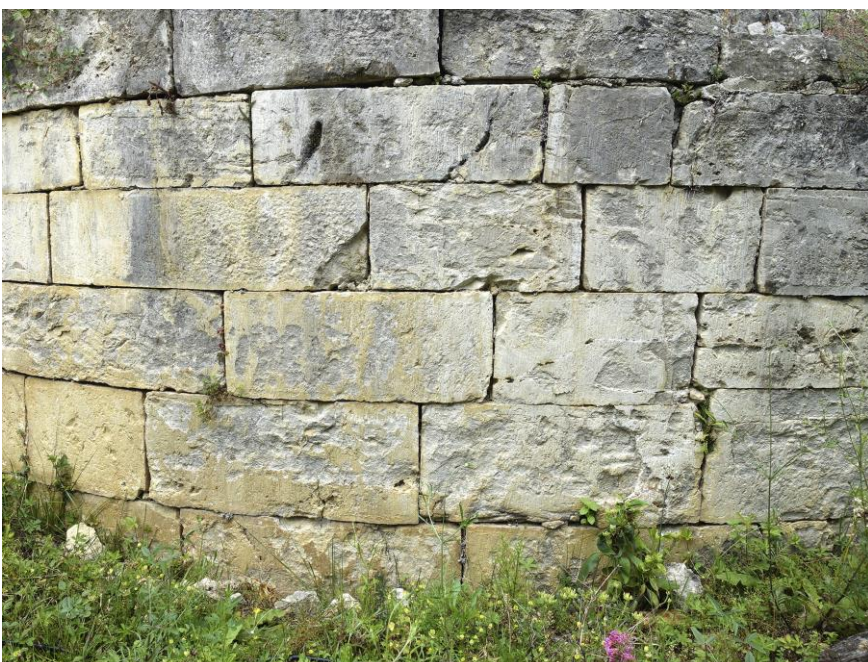


Fig. 56 : Blocs arrondis (détail)



Fig. 57 : Blocs arrondis (intérieur)



Fig. 58 : Mur intérieur avec fruit



Fig. 59 : Nez de marche



Fig. 60 : Une des quatre dalles trouées

Cellier

Il s'agit d'un vaste local au plafond voûté, constitué de deux pièces, nommées « avant » et « arrière », et dont la profondeur ou longueur totale (nord-sud) au sein de Jardin Nord est de 16,60 m (largeur de la parcelle supérieure : de 24 à 25 m).

L'originalité, voire la relative complexité de cet aménagement central, servant aujourd'hui de cellier, est source d'hésitation quant à sa ou ses véritables fonctions (poste de garde, entrepôt, écurie, cachot...).

L'entrée (**fig. 61**) est flanquée, à l'ouest, du mur intérieur à fruit de l'escalier courbe (**fig. 62**), et à l'est, d'un contrefort et d'un pilier droit de facture récente (XVIIIe s., *supra*) dont la fonction est incertaine (contrefort, piédroit...) (**fig. 63**). Les deux côtés de cette entrée ne montrent pas (ou plus) de ferrures de porte. Une grille et un portillon métalliques ferment symboliquement aujourd'hui l'accès au local dont le sol a été récemment bétonné.



Fig. 61 : Entrée du cellier (vue d'ensemble)



Fig. 62 : Entrée côté ouest



Fig. 63 : Entrée côté est

La pièce avant (**fig. 64**), qui s'ouvre sur le grand bassin de Jardin Sud, est de plan rectangulaire (L. 9,50 m, l. 4,40 m) ; elle est séparée de la pièce arrière par un premier mur (*infra*) non intégré à la construction voûtée (**fig. 65**). Les deux murs latéraux montrent neuf (peut-être dix) aménagements :

- mur est, de l'entrée au mur de séparation : deux niches (niches 1, 2), une cheminée, deux niches (niches 3, 4),

- mur ouest, du mur de séparation à l'entrée : deux niches (niches 5, 6), une anomalie du bâti sans qu'il soit possible d'attester un aménagement spécifique (niche, restauration...), deux niches (niches 7, 8).

À l'exception d'une grande cheminée (**fig. 66**) servant aujourd'hui à l'aération du local, toutes les niches ont été murées (**fig. 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74**). Leur fonction n'est pas connue (pièces dérobées, entreposage, placards...).



Fig. 64 : Pièce avant (vue d'ensemble)

Fig. 66 : La cheminée

Fig. 65 : Mur de séparation non intégré à la voûte





Fig. 67 : Niche 1



Fig. 68 : Niche 2



Fig. 69 : Niche 3



Fig. 70 : Niche 4



Fig. 71 : Niche 5



Fig. 72 : Niche 6



Fig. 73 : Niche 7



Fig. 74 : Niche 8

Un petit couloir (**fig. 75**) mène à la pièce arrière, également voûtée (**fig. 76**).

Le premier mur de séparation (*supra*) est doublé, au nord, par un second mur dont les extrémités sont noyées dans la construction des deux petits murs latéraux du petit couloir. La fonction de ce double mur, et donc de l'espace engendré entre eux (**fig. 77, 78**), reste hypothétique (emplacement d'une grille coulissante, ventilation...).

Le petit couloir (L. 2,10 m, l. 1,10 m), muni d'un escalier de sept marches (**fig. 79**), donne sur une porte en bois fermant la pièce arrière, sans ouverture, très sombre, qui fait fonction aujourd'hui de cave (l. 5,00 m, prof. 5,00 m) ; une petite colonne de ventilation a été aménagée par percement du plafond ; dans l'angle nord-ouest de la pièce, une ancienne sortie de source est canalisée (**fig. 80**).



Fig. 75 : Petit couloir (vue d'ensemble)

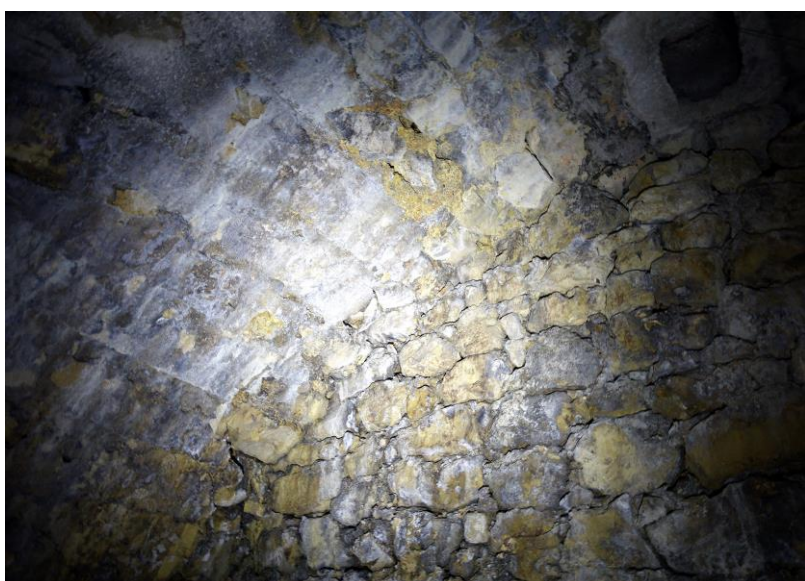


Fig. 76 : Pièce arrière (détail plafond)



Fig. 77 : Le mur double (détail)



Fig. 78 : Le mur double (détail)



Fig. 79 : L'escalier (détail)



Fig. 80 : La sortie de la source

L'escalier, la porte et son encadrement, ainsi que probablement les deux petits murs latéraux du petit couloir sont de facture très récente. Le sol de la cave a été surélevé après dégagement de gros blocs taillés, de forme parallélépipédique avec moulure, en calcaire dur¹⁸. Une dalle récente en béton constitue le plancher de la cave dont la surélévation a fonction de vide sanitaire contre l'humidité ambiante due à la source.

L'ensemble du local, essentiel à l'exploitation agricole actuelle, est couvert par une épaisse dalle de béton récente, large de 6 m, aménagée depuis Jardin Nord (**fig. 81**).

18. Information Guy Fournier ; les blocs « encombrants » sont encore entreposés à l'entrée du local, devant le pilier oriental.



Fig. 81 : Couverture de protection du cellier en béton (Vue de la porte cintrée de Jardin Nord)

Causes présumées de l'effondrement partiel du Grand Mur

Sans préjuger ici d'une date de construction, la structure est sans doute très ancienne comme le suggèrent l'état actuel de certains murs, leur mode de construction, les effondrements et les réaménagements successifs, l'accumulation de tuf calcaire...

Mais le poids des années n'est apparemment pas l'unique cause de cette situation.

Sur les parcelles dominant directement *Le Grand Jardin*, un large déboisement de terrains particulièrement pentus (*supra*) puis plusieurs terrassements, plus ou moins heureux, réalisés pour la construction de villas, dans une zone à « Présence d'aléa(s) potentiel(s) »¹⁹, sont montrés du doigt.

Un épais dossier, constitué par les propriétaires, met en avant une perturbation due au détournement de la source Boulard située en amont.

Le rapport hydrologique²⁰ fait état, entre autres, d'une modification du tracé de la source, d'un déplacement vers l'est du point d'entrée dans la propriété, de la forte possibilité d'une importante ramification qui expliquerait notamment la diminution considérable de son débit. Les conditions naturelles auraient été dramatiquement réunies pour que la moindre modification des sols entraîne leur bouleversement irrémédiable : source de contact (écoulement collinaire peu profond), terrains de recouvrement de surface (zone géologique instable).

Suite à un premier terrassement et une première construction, l'exécution d'un deuxième terrassement²¹ semble avoir considérablement perturbé le comportement de la source.

L'arrêté municipal²² pris dans l'urgence, à savoir la fermeture du chemin des Pradons afin d'éviter toute atteinte aux personnes, mentionne une grave menace de sécurité publique liée à plusieurs facteurs : remplissage permanent du terrain par une source faisant pression sur les murs en aval du chantier, la chute

19. Plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de 2013, modifié en 2015, approuvé en 2017.

20. Michel Hennique, 2016, Rapport de recherches hydrologiques.

21. Permis de construire n° 006.026.18.E0007.

22. Arrêté municipal n° 133/2019 du 27 novembre 2019 - Arrêté de péril imminent - Fermeture du Chemin des Pradons.

possible de la grue, éboulement des terres et des murs de soutien !...

Que n'est-on resté sur les bonnes résolutions et promesses initiales assurant la protection du cadre de vie à Cabris²³ !

Un premier article de journal (2009) relate, en effet, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours, la « prise en considération de l'art. L 11-5-2 qui vise [...] des secteurs où des travaux seraient de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques ». Plus loin, « la commission d'urbanisme [...] a retenu un certain nombre de zones à caractère remarquable, notamment la présence d'oliveraies. Ce sont des espaces faisant partie des quartiers du chemin [...] du Peyascq [*sic*], des Pradons [...]. À l'intérieur de ces zones [...], pas d'habitat morcelé [...] ». ».

Quatre ans plus tard, un second article (2013), également dédié au PLU mais beaucoup moins réjouissant, explique : « les travaux avancent bien [!] mais quelques ajustements sont nécessaires [...] pour engager une procédure de modification simplifiée portant sur une identification renforcée des propriétés remarquables. ». La suite est quasiment ésotérique pour le commun des mortels : « Il est aussi apparu que certaines parcelles classées au POS [Plan d'Occupation des Sols] en zone NB [Naturelle en partie Bâtie], sans espace boisé classé, ne se trouvant pas en zone rouge du plan de prévention des risques incendies de forêt, sont viabilisées et ne figurent pas dans le projet de classement en zone naturelle [...]. Elles peuvent faire l'objet d'un changement. [...] entamer aussi une révision du PLU et apporter des corrections au plan de zonage. Avec pour effet de supprimer l'espace boisé classé, de déclasser les parcelles de la zone naturelle et de les reclasser en zone UC [Habitat], conformément au projet général. La procédure, qui ne porte pas atteinte aux orientations du PADD [Projet d'Aménagement et de Développement Durables], est possible et [...] approuvée. ».

Cette triste situation, coutumière, presque ordinaire face à la pression immobilière, serait cocasse si elle ne risquait, à terme, de priver une famille de son patrimoine et d'un élément essentiel à toute production agricole, l'eau... au regard, outre des possibilités dramatiques d'assèchement, des menaces sanitaires liés à la mise en place de fosses septiques pouvant polluer l'ensemble du réseau hydrographique.

Conclusion

La période de l'aménagement du Grand Mur est incertaine, peut-être remonte-t-elle à plusieurs siècles. Parmi les archives connues, aucune ne mentionne précisément la construction de cet édifice.

La date de 1537 est avancée par le doyen René Baillel, curé de Cabris et Officier de l'Instruction publique, à partir de sources écrites et d'hypothèses confuses. Voici l'enchaînement de ses interrogations, propositions et affirmations :

- un « chateau » ? Dans « Preuves « iconographiques » en faveur de St-Pandoise » :

« Sans doute, nous devons reconnaître qu'il fut considéré à tort, à Cabris, comme « évêque », parce que sa statue devait porter une mitre (celle d'un abbé mitré), mais il était bien, en 1736 comme en 1675, le même saint authentique, St-Pandulfus de Guéret, qui avait été donné primitivement pour patron légitime au pieux monastère qu'en 1385 on appelait « Mostayretum Sancti Pandozii ». (B. 764, f° 117 et B. 767, f° LX, Arch. dép. B.-du-R.) érigé dans l'antique charmant quartier de Cabriole, dans lequel les héritiers du seigneur de Cabris, Jean-de-Grasse-Cabris, assassiné devant son château de Cabris [le château médiéval situé au village et dont quelques vestiges sont encore visibles], en 1531, par son intendant Thollon, en exécution des ordres criminels de la Dame-marquise Antoinette de Réquiston, possédaient, d'après leur dénombrement du 26 février 1537, « *le chateau de Saint-Pandosse* », autre forme francisé des plus anciens noms cabriens Pandous et Pandosi. (B. 787, f° CXV). »²⁴,

- le Mounestier²⁵ ? Dans « Reconstitution approximative de l'ancien Château » :

« - 2° la *porte* (récente) donnant accès aux anciennes *salles* en contre-bas et dans lesquelles se seraient trouvées (d'après les « *prospections radiesthésiques* » du Frère Benoît Padey, le sourcier bien connu (2), des « *oubliettes* » (3) et « l'entrée d'un *long souterrain* aboutissant dans la plaine (4). - 3° au bas de ces *jardins actuels*, une *porte dérobée*, donnant accès à d'autres jardins en contre-bas, et de là, à l'*éboulis de la*

23. Journal Nice Matin du 24 décembre 2009 et du 14 décembre 2013.

24. Baillel R., 1920, Excursions à Cabris, p. 192.

25. Nom actuel du Moustayret/Mousteyret.

Clapière²⁶.

(2) Le Frère *Benoît Padey*, des Frères de la Sainte Famille de Belley, séjourna chez nous, au Pavillon Saint-Pandoise, le 19 avril 1932. Il nous indiqua exactement, à l'aide de sa bague, l'emplacement (que nous connaissions bien) d'un « *avenc* » des dépendances de l'ancien Château.

(3) « *Les Oubliettes* », voir, ci-après, page 27*.

(4) De fait, en « défonçant », plus tard, pour planter des vignes dans la terre de cette ancienne salle, *M. Bonnard a déterré* plusieurs marches d'un escalier en pierres. »²⁷.

Dans « L'agression du Grand pré » sur la personne de la marquise Louise de Mirabeau » :

« Le départ précipité de la Marquise, dès le soir de l'agression, sauva Jean-Paul Daver du « *précipice du Château* », - (étaient-ce les « oubliettes » ?) - [...]. »²⁸.

Dans « 4° - L'Église rurale de « Cabrule » » :

« Nos lecteurs pourront se documenter aux pages [95 à 121] relatives à l'ancien *Mostayretum Sti-Pandozii* dont seules la *façade-Sud* et l'*abside* subsistent encore !... plus heureuses, du moins, que le « *Château de Saint-Pandosse* », mentionné dans l'Acte de dénombrement du 26 février 1537, et dont il ne reste absolument plus rien, à notre connaissance !...

Où était ce château féodal ?... [...].

N'était-il pas constitué, - (après le « Repeuplement ») -, par les *anciens locaux* qui avaient servi, eux-mêmes, avant la Grande Peste, à l'habitation des anciens moines-succursalistes du *Moustayret de Saint-Pandoise* lui-même, *désaffecté* et devenu propriété des seigneurs de Cabris ?...

Le souvenir de l'ancien couvent fortifié de Lérins et le titre de « *castrum Sti-Panducci* » nous font croire à l'existence [...] d'un ancien *château monacal fortifié* [...] dont les hautes et solides murailles extérieures [...] formaient une sorte de ceinture de fortification protégeant l'agglomération habitée [...], à l'intérieur duquel, dans la suite, dut être construite [...] la chapelle monastique [...] du Moustayret de Saint-Pandoise dont les derniers pans de murs sont encore dignes d'intérêt !... »²⁹,

- épilogue ! Dans « Mise au point » :

« 3° Le Château de St-Pandosse (1537)

Le 5 Mars 1943, visite au *Grand Jardin* (propriété Ferdinand Fouques), au Nord des Moulins des Pradons, et à l'Est du « *Santon* » du Vieux chemin Peyasc-Virat. - Belle *plateforme* d'environ 60 mètres de long et 20 de largeur, soutenue, à sa bordure méridionale, par une dizaine de *belles arcades* dont la dernière, à l'Est, abrite un *Grand bassin* alimenté par une *source* abondante, captée au Nord du *grand portail à voûte cintrée*, en pierres de taille. *L'arcade du milieu*, plus grande et plus profonde, et murée par devant, devait servir de *prison féodale*, pour les *serfs* condamnés par le Marquis de Cabris, qui avait le *droit de Haute Justice*.

Cette belle *plateforme* (plantée d'oliviers, maintenant !), soutenait le *Château de St-Pandosse* (1537) situé bien au pied du *Grand Rocher de Cabris*, sur lequel se dressait le *grand château seigneurial* (Xe siècle), avec lequel il était relié par un *escalier souterrain*³⁰. - (*L'ancien Cabris* (1914), p. 192 et (1938), p. 16* et 47*) »³¹.

Le doyen Bailet a, semble-t-il et contre toute attente, retrouvé le « *château* » qu'il a tant cherché à la faveur d'une visite et d'un « aller-retour » du Mousteyret de Saint-Pandoise (de Cabris)³² aux Pradons !

Tout cela relève-t-il de la légende ? Et, si oui, cette dernière a-t-elle un fond de vérité ? Ce qui supposerait alors l'existence d'une construction, bâtie *in situ* (au Grand jardin) avant 1537, autre que celle, également supposée par le doyen, du Mounestier³³, près de l'ancienne chapelle en ruines³⁴ (**fig. 82, 83**).

26. Le quartier de la Clapière est situé en amont nord-est proche de la propriété Fouques.

27. Bailet R., 1938, *L'ancien Cabris & l'actuel*, p. 16*.

28. Bailet R., 1938, *L'ancien Cabris & l'actuel*, p. 27*.

29. Bailet R., 1938, *L'ancien Cabris & l'actuel*, p. 47*.

30. Guy Fourmier raconte, qu'avant lui, le mur nord, au fond de la cave, a été défoncé et creusé en vain dans le but de retrouver cet « escalier souterrain ». La présence d'une large restauration, circulaire et centrale, de ce mur confirme ses dires.

31. Bailet R., 1948, *Histoire de Cabris*, p. 127*.

32. Quartier du Mounestier, à Cabris. Louis Cappatti assimile un « Mousteyret de Saint-Pandolphe » au site de la Grange Neuve, au sud sur la commune du Tignet, et un « Saint-Pandoise » (mousteyret de Saint-Pandoise, [...] Sancto Pandolfo [...]) au mousteyret de Cabris (Cappatti L., s. d., « *Castra Dirupta* » et points de recherche II - L'arrondissement de Grasse, Mémoires de l'IPAAM, t. IV-1955/1956, p. 69, 75) ; Edmond Rossi identifie la Ferme de la Grange Neuve à un « mousteyret de Saint Pandoise » (Rossi E., 2003, *Les châteaux du Moyen-Âge en Pays d'Azur*, Éd. Alandis, 230 p. (p. 177).

33. Venturini A., 1987, *Episcopatus et bajulia* - Note sur l'évolution des circonscriptions administratives comtales au XIIIe siècle : le cas de la Provence orientale, dans *Territoires, seigneuries, communes - Les limites des territoires de Provence*, Centre Régional de Documentation Occitane, Actes des 3e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux, 19 et 20 avril 1986, Mouans-Sartoux, p. 61-140 (*castrum de Sancto Pandoncio*).



Fig. 82 : Chapelle du Mounestier



Fig. 83 : Chapelle du Mounestier

Dans la mesure où il ne peut y avoir confusion avec le pavillon Saint-Pandoise construit en 1659³⁵ et faisant partie des dépendances directes du château seigneurial, sur le promontoire rocheux, le cellier et l'escalier courbe, de par leur configuration très particulière et l'aspect de leur bâti, pourraient être regardés, malgré un emplacement stratégique inapproprié, comme les vestiges de ce « Château de Saint-Pandosse »... ou d'un aménagement tout autre. Certains des matériaux du Grand Mur, comme les nez de marches en calcaire dur, proviendraient alors de ce dernier à défaut d'appartenir à un « château annexe » démantelé évoqué comme « dépendances de l'ancien Château ».

Il convient de rappeler ici ce que Paul Sénequier écrivait en 1900 :

« Outre le Château, le seigneur possédait, en propre, *Le Grand Jardin*, dénomination qui s'est maintenue à Cabris [...]. »³⁶.

S'agit-il du même domaine ? La construction aujourd'hui en péril, au sein de la propriété du même nom, existait-elle déjà sur le domaine seigneurial des XIIe/XIIIe s. ? Fait-elle partie des dépendances « extérieures » au château médiéval avec notamment une prison ? L'inventaire du château de 1785³⁷ ne mentionne pas *Le Grand Jardin*, mais celui-ci a pu être cédé avant l'intervention du notaire...

De nombreuses questions restent donc en suspens mais, au final, alors même que le château médiéval fut, sous la Révolution, l'objet d'une démolition en règle, d'abord en 1790 par les révolutionnaires qui saccagèrent le mur d'enceinte, puis en 1794³⁸ avec la mise aux enchères publiques des travaux d'arasement, la structure hors du commun du quartier des Pradons mérite d'être sauvegardée et protégée durablement, avec l'aide indispensable des pouvoirs publics, à l'instar des monuments ayant trait à l'Histoire, la Culture, l'Architecture, l'Agriculture, l'Ethnographie..., à l'exemple des monuments uniques qui constituent un Patrimoine rare et irremplaçable.

34. Brétaudeau G., 2000, Découvertes et études récentes dans les Alpes-Maritimes (2), Mémoires de l'IPAAM, t. XLII, p. 60-65, 74-79, 83-84. Voir également, en ce qui concerne l'occupation du site et le contrepoids de pressoir : Fulconis S., 2009, Prospection-inventaire dans le département [06], BSR PACA 2008, p. 87 (Cabris).

35. Baillet R., 1938, L'ancien Cabris & l'actuel, p. 17*.

36. Sénequier P., 1900, Cabris & Le Tignet, Annexe VI, Le Château, p. 119-121 (p. 121).

37. Mane H. (Notaire), 1785 (28 février), L'inventaire du château de Cabris..., 190 p. (Source Wiki ; transcription Cavalie H., AD 06).

38. Baillet R., 1938, L'ancien Cabris & l'actuel, p. 12*, 22*-25*.